

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue d'enseignement

EXPLORER DES ŒUVRES DE FICTION – COURS 6

FRA-3106-2

Juin 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	4
La pondération	4
Les savoirs.....	4
Spécifications des instruments d'évaluation	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	5
La composition de l'épreuve.....	5
Les outils de collecte de données	5
Le matériel autorisé	6
Les outils de jugement	6
Le seuil de réussite	6
La reprise.....	6

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vivre-ensemble et citoyenneté • Environnement et consommation <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Familles de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir des univers littéraires • Créer 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue d'enseignement <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explorer des œuvres de fiction
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence disciplinaire 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire et apprécier des textes variés <p>Compétence disciplinaire 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écrire des textes variés 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication langagière • Grammaire du texte • Grammaire de la phrase • Lexique • Diversité de la langue
Critères d'évaluation	
<p>Critères d'évaluation de la compétence 1</p> <p>1.1 Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes</p> <p>1.2 Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes</p> <p>1.3 Réaction fondée à un ou à plusieurs textes</p> <p>Critères d'évaluation de la compétence 2</p> <p>2.1 Adaptation à la situation de communication</p> <p>2.2 Cohérence du texte</p> <p>2.3 Utilisation d'un vocabulaire approprié</p> <p>2.4 Construction des phrases et ponctuation appropriées</p> <p>2.5 Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale</p>	<p>Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

En conformité avec la finalité du programme d'études de développer des compétences langagières en toutes situations, la qualité de la langue dans les réponses fournies par l'adulte est prise en compte lors de l'évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés ». La pondération accordée à la qualité de la langue est présentée dans la grille d'évaluation à interprétation critérielle du guide de correction et dans la section *La pondération* du présent document.

Précisions sur les critères d'évaluation

1.1 Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes

- Cerner le contenu
- Reconnaître l'organisation du ou des textes
- Dégager les points de vue adoptés

1.2 Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes

- Mettre en relation des éléments du contenu, de l'organisation ou des points de vue dégagés pour donner une interprétation
- Justifier son interprétation à l'aide d'éléments explicites et implicites issus du ou des textes et de repères culturels

1.3 Réaction fondée à un ou à plusieurs textes

- Reconnaître et expliquer les effets suscités par le ou les textes
- Justifier sa réaction à l'aide d'éléments explicites et implicites issus du ou des textes et de repères culturels

2.1 Adaptation à la situation de communication

- Respecter les paramètres de la tâche
- Présenter un contenu et un point de vue pertinents
- Utiliser des procédés textuels appropriés

2.2 Cohérence du texte

- Assurer la continuité, la progression et la non-contradiction des éléments du texte
- Organiser adéquatement le texte

2.3 Utilisation d'un vocabulaire approprié

- Utiliser une variété de langue appropriée
- Utiliser un lexique approprié

2.4 Construction des phrases et ponctuation appropriées

- Construire correctement les phrases et les groupes syntaxiques
- Ponctuer correctement

2.5 Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale

- Écrire les mots correctement
- Faire les accords nécessaires dans les groupes syntaxiques et entre les groupes
- Appliquer les règles de la conjugaison

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération des compétences du programme d'études *Français, langue d'enseignement* respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1 « Lire et apprécier des textes variés » : 50 %

La pondération accordée à la qualité de la langue dans les réponses fournies est de 5 %.

Compétence 2 « Écrire des textes variés » : 45 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés dans le cours. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux parties qui se déroulent en deux séances.

Durée totale : 300 minutes

Évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés »

Durée : à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve (approximativement 120 minutes)

Évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »

Durée : à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve (approximativement 180 minutes)

La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés »

La tâche consiste à témoigner par écrit de sa compréhension d'un texte narratif (nouvelle ou récit), à en donner son interprétation et à y réagir.

Évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »

La tâche consiste à rédiger un texte narratif (nouvelle ou récit) d'environ 350 mots.

La personne qui conçoit l'épreuve peut prévoir une étape de préparation pour permettre à l'adulte de recueillir des informations utiles à la rédaction de son texte sur une feuille de notes. Cette feuille ne doit pas faire l'objet de commentaires ou d'une évaluation de la part de l'enseignante ou de l'enseignant.

Les outils de collecte de données

Évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés »

Les outils de collecte de données doivent faire appel à l'autonomie de l'adulte et à la mobilisation de ses ressources. Pour évaluer adéquatement la compétence, tous les critères d'évaluation doivent être pris en compte. Ainsi, des questions de compréhension se limitant à un repérage dans le texte ne seraient pas appropriées. Il pourrait toutefois s'agir de questions à réponses élaborées fondées sur chacun des critères d'évaluation de la compétence.

Évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »

- Production écrite de l'adulte

Le matériel autorisé

Évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés »

- Dictionnaires usuels et spécialisés unilingues français
- Grammaires
- Ouvrages sur la conjugaison

Évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »

- Dictionnaires usuels et spécialisés unilingues français
- Grammaires
- Ouvrages sur la conjugaison
- Feuille de notes*

Tous les documents sont en version papier.

* La feuille de notes doit être approuvée par l'enseignante ou l'enseignant. Les notes doivent être rédigées sous forme télégraphique, c'est-à-dire à l'aide de mots-clés ou de courtes expressions. Aucune phrase complète n'est acceptée, sauf s'il s'agit d'une citation. Celle-ci doit être encadrée de guillemets et sa source doit être précisée. Toute feuille de notes qui contient du texte rédigé d'avance sera retirée.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Lire et apprécier des textes variés » et « Écrire des textes variés », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une grille par compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁴. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve ainsi que pour chacune des compétences évaluées.

La reprise

Chaque partie est reprise indépendamment de l'autre.

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

*Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche*

Québec 